

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 2293

présenté par

Mme Jacqueline Dubois, M. Perea, Mme Vanceunebrock, M. Trompille, Mme Magne,
Mme Tiegna, Mme Jacqueline Maquet, M. Le Bohec et M. Venteau

ARTICLE 21

À l'alinéa 13, après le mot :

« France »,

insérer les mots :

« et à l'étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nombre de voyages au long cours tend à augmenter. Le choix d'un voyage itinérant à l'étranger, pendant plusieurs années, résulte d'un véritable projet de vie pour les familles qui en font l'expérience. Le choix de l'instruction en famille devient alors la seule option possible en raison de l'itinérance de ces voyages.

Les modalités de contrôle peuvent alors être adaptées pour ces cas de figures particuliers (accord entre les deux partis pour la prise de rendez-vous de contrôle, entretiens dématérialisés, entretiens avant le départ et au retour de la famille, etc).